

## La formation professionnelle de vos enfants est en jeu

Lettre de l'intersyndicale de l'enseignement professionnel : CGT Educ'action, SNALC-FGAF, SNCL-FAEN, SN-FO-LC, SUD Education, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, SNETAP-FSU, SYAC-CGT, SFOERTA-FO, SUD-RURAL

**Enseignants en lycée professionnel, nous sommes inquiets sur la qualité de la formation offerte et sur le devenir professionnel des élèves qui nous sont confiés.**

**Après sa 3<sup>ème</sup>, votre enfant souhaite entrer dans une formation en Lycée Professionnel.**

Dès cette rentrée 2009, il n'y aura plus de formation au BEP. En effet, cette formation a été supprimée par décision ministérielle. Il reste actuellement 2 possibilités :

- soit le **CAP en 2 ans**
- soit le **baccalauréat professionnel en 3 ans.**

**Le CAP n'a subi aucune modification** : la durée et les contenus de formation sont restés les mêmes. Mais actuellement, il peut être difficile de trouver une section de CAP dans certaines spécialités. Pour obtenir cette formation votre enfant pourra être amené à poursuivre sa scolarité dans un établissement éloigné. Après le CAP, la poursuite d'étude vers le baccalauréat professionnel en 3 ans est théoriquement possible mais les conditions d'accès sont mal définies : en quelle année ? Sur quels critères ? Nous savons que très peu d'élèves ayant obtenus leurs CAP pourront aller en 2<sup>ème</sup> année de BAC PRO 3 ans. Attention, certains CAP sont réservés aux élèves sortant de SEGPA, d'autres aux élèves sortant de 3<sup>ème</sup>.

**Le baccalauréat professionnel en 3 ans remplace systématiquement le BEP**, sauf pour quelques spécialités où il n'existe pas et pour lesquelles le BEP sera maintenu provisoirement (carrières sanitaires et sociales, conducteur routier, lunetterie, et dans certaines académies l'hôtellerie restauration).

**Les programmes d'enseignement pour ces 3 années de formation ne sont pas tous connus.** L'année dernière, il avait été dit par le ministre que le même contenu d'enseignement au baccalauréat professionnel serait conservé. Après quelques mois « d'expérimentation », il s'avère que c'est impossible. Le volume de connaissances requis

pour le bac pro en 4 ans ne peut pas être acquis en 3 ans.

Le passage de la formation de 4 ans (2 ans de BEP + 2 ans de bac pro) à 3 ans se traduit par une **diminution de 500 heures de cours en enseignement professionnel et de 500 heures de cours en enseignement général.** Les horaires d'enseignement par matière sont globalisés sur trois ans et leur ajustement sera laissé à l'appréciation de chaque établissement. Les enseignants de votre enfant essaieront de trouver des solutions individuellement sans être certains de travailler en respectant les conditions du diplôme. Quand le nouveau programme aura été revu pour s'adapter à la réduction d'un an, le diplôme n'aura plus la même valeur que précédemment.

En fin de deuxième année, une « certification » sera proposée qui porte toujours, pour le moment, le nom de BEP mais qui **ne correspondra pas au BEP actuel** puisqu'il s'inscrira dans le cours du cursus de bac pro en 3 ans. **L'obtention du bac pro se fera par des d'épreuves passées au cours de l'année (Contrôle en Cours de Formation).** **Cela signifie la fin du diplôme national garant d'un même niveau pour tous les élèves.** En cas d'échec au bac pro, aucune modalité n'est prévue pour pouvoir le repasser les années suivantes !

Ces baisses de niveau sont inquiétantes pour l'avenir professionnel des jeunes :

- seront-ils facilement embauchés avec moins de connaissances professionnelles et surtout **moins de pratique professionnelle ?**

- Quelle sera la reconnaissance de ce nouveau diplôme au niveau du salaire ?

- Préservent-ils leur emploi alors que leur niveau de formation moindre ne facilitera pas l'adaptation aux nouvelles techniques ?

**NON**  
**À LA GÉNÉRALISATION**  
**DU BAC PRO 3 ANS**

**OUI**  
**AU MAINTIEN DU BEP**

**La poursuite d'étude vers un BTS** après un baccalauréat professionnel acquis en 4 ans, qui n'était déjà pas chose facile, est maintenant proposée comme une suite logique. Etant donné la baisse du niveau du baccalauréat professionnel, il faut aussi envisager de baisser le niveau du BTS, ou alors nous pouvons penser que cette proposition de poursuite d'études n'est que de la poudre aux yeux.

La formation en BEP permettait aux élèves en situation d'échec scolaire de reprendre confiance et de pouvoir poursuivre ensuite des études vers le baccalauréat technique ou technologique, le BTS voire un diplôme universitaire. La diminution de la formation d'un an ne permettra plus cet accompagnement.

**Votre enfant est déjà élève en Lycée Professionnel.**

S'il est en baccalauréat professionnel 3 ans, les remarques faites ci-dessus s'appliquent à sa formation.

S'il est en BEP, il passera les épreuves du BEP en juin 2010 et aura la possibilité de poursuivre en baccalauréat professionnel en 2 ans.

**Nous sommes inquiets pour l'avenir professionnel de vos enfants !**

Nous ne sommes pas inquiets exclusivement pour notre propre situation comme le laisse entendre les médias, bien que les milliers de suppressions de postes nous concernent, mais nous sommes inquiets pour la formation et l'avenir des élèves qui nous sont confiés.

C'est pourquoi nous demandons :

- l'annulation des suppressions de postes de professeurs
- le maintien de la formation en BEP et du diplôme correspondant
- le maintien du baccalauréat professionnel en 2 ans après le BEP
- et donc la suppression de la généralisation du bac pro en 3 ans